



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg
Cellule diocésaine d'accueil et d'accompagnement

Exigences en vue de l'engagement d'un agent pastoral (prêtre, religieux, agent pastoral laïc) venu d'ailleurs

Il semble nécessaire que, lors des premiers contacts déjà avec un évêque ou un supérieur en vue de l'engagement d'un agent pastoral (prêtre, religieux ou agent pastoral laïc), l'évêque lui précise quelques points d'attention (ou exigences), notamment :

- Obtenir une lettre de recommandation de son évêque ou supérieur
- Obtenir un CV détaillé, avec lettre de motivation
- Obtenir des informations, dans la limite de la confidentialité, sur son état de santé, afin de savoir si l'état de santé de la personne requiert une attention particulière
- Obtenir un extrait de casier judiciaire
- Obtenir de son évêque ou supérieur un certificat de bonnes mœurs
- Demander que l'agent pastoral ait un permis de conduire depuis au moins 3 ans
- Demander que l'agent pastoral ait exercé au moins 5 ans de ministère
- Demander que l'agent pastoral ait déjà de bonnes connaissances de français – ou d'allemand : exiger le niveau B2 pour les agents pastoraux qui seront engagés dans un ministère en français ou en allemand et B1 pour les agents pastoraux qui seront engagés dans un ministère auprès d'une communauté linguistique
- Demander que l'agent pastoral concerné prenne déjà connaissance du « Livret d'accueil »
- Informer l'agent pastoral que toute personne travaillant pour l'Eglise dans le diocèse est tenue de suivre des cours de prévention des abus sexuels, assurés par l'association ESPAS.
- Informer l'agent pastoral que, dès son arrivée, il devra signer une charte diocésaine contre les abus sexuels.